

Filière musicale

Mise en place, par le Centre national de la musique (CNM), d'un fonds de secours aux TPE/PME du spectacle de musique et de variétés doté de 11,5 M€ et abondé par le CNM, à hauteur de 10 M€, et par la SACEM, l'ADAMI et la SPEDIDAM, à hauteur de 500 K€ chacune.

Chaque aide de trésorerie, plafonnée à 11 500 €, comprend « une incitation pour le demandeur à verser aux artistes une compensation pour les spectacles annulés et une mesure de solidarité avec les auteurs et les compositeurs en difficulté ».

L'aide est versée « au plus tard dans les trois semaines suivant le dépôt de la demande ».

Demande, téléchargeable depuis le 23/03/2020 sur le site du CNM, à adresser à secours@cnv.fr

Suspension depuis le mois de mars 2020 de la perception par le CNM des taxes sur la billetterie.